

Partie 1

Myria en action



1. Situation institutionnelle

Myria, le Centre fédéral Migration, exerce en tant qu'organisme public autonome en toute indépendance, trois missions légales complémentaires : veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, informer sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria est né le 15 mars 2014 et dispose d'une équipe de 16 équivalents temps plein.

Myria est géré par un conseil d'administration, nommé par le parlement fédéral, chargé notamment de déterminer la politique générale, d'arrêter les comptes, de définir la politique de communication et de décider ou non d'ester en justice dans des dossiers de traite ou de trafic des êtres humains. Le directeur assure la gestion journalière et budgétaire ainsi que l'exécution des décisions du conseil d'administration et la préparation des recommandations.

Les membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 1^{er} septembre 2019

Effectifs néerlandophones	Suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab (présidente) M. Yves Aerts Mme Els Schelfhout M. Herman Van Goethem M. Jogchum Vrielink	Mme Caroline Deiteren M. Jan Theunis Mme Jacqueline Goegebeur M. Bernard Hubeau M. Selahattin Kocak
Effectifs francophones	Suppléants francophones
M. Louis-Léon Christiaens Mme Sotieta Ngo Mme Christine Nina Niyonsavye Mme Bernadette Renauld M. Thierry Delaval	M. Daniel Soudant Mme Maïté De Rue* Mme Christine Kulakowski Mme Claire Godding M. Patrick Wautelet

* Démission acceptée le 16 avril 2019.

2. Comptes et situation financière

Le bilan 2018 affiche un **boni de 46.000 euros**. Ce boni succède à un boni 2017 de 200.925 euros. La succession de ces « bons » résultats doit être relativisée : ils reposent

largement sur une gestion rationnelle et mesurée de nos moyens et sur des privations importantes (études et campagnes de communication).

Bilan au 31 décembre 2018 (x € 1.000)			
Actif	1.626	Passif	1.626
Actifs immobilisés	0	Capital de départ	835
Immobilisations corporelles	22	Résultat cumulé	269
Actifs circulants	1.604	Dettes	522
Créances commerciales	96	Fournisseurs	146
Actifs financiers	77	Dettes sociales	114
Placements de trésorerie	250	Autres dettes	262
Valeurs disponibles	1.173		
Actifs circulants	8		
Compte de résultats 1 janvier 2018 - 31 décembre 2018 (x € 1.000)			
Produits	1.821	Charges	1.775
Subventions	1.596	Frais de projets	152
Revenus de projets	221	Frais de fonctionnement	477
Revenus divers	4	Frais de personnel	1.135
		Amortissements	11
		Résultat 2018	46

3. Le plan stratégique triennal 2019-2021

Myria a terminé en 2018 la dernière année de son plan stratégique triennal 2016-2018 et a donc procédé à la rédaction de son nouveau plan, pour les années 2019 à 2021. À cette fin, l'équipe de Myria s'est attelée à la rédaction d'un plan stratégique triennal 2019-2021 qui tient compte de l'ensemble de ses obligations :

- Réalisation de ses missions
- Maintien d'un haut niveau d'expertise
- Attentes de toutes les parties intéressées
- Soutien individuel conservé comme priorité
- Rôle d'information vis-à-vis du grand public

Myria a souhaité réaliser ce plan de manière participative et ouverte. Deux processus parallèles ont été développés, tout au long de l'année 2018, à cette fin :

- d'une part un processus interne participatif. L'équipe de Myria s'est réunie par groupes thématiques, dans une série de mises au vert, afin de travailler sur ses priorités durant les trois années à venir. Il en est ressorti un certain nombre d'axes qui ont été discutés lors d'une mise au vert de deux jours.

- d'autre part une enquête commanditée auprès d'un prestataire privé concernant les attentes et la perception de Myria chez nos différents partenaires (ONG, institutions, monde politique, ...).

Sur cette base, l'équipe de Myria a réalisé ce plan triennal 2019-2021, assorti directement du plan opérationnel 2019. Neuf axes stratégiques ont été identifiés :

1. Pérenniser l'institution
2. Rationnaliser la réalisation de nos publications
3. Optimaliser le travail politique
4. Investir davantage encore dans l'aide aux personnes
5. Davantage utiliser et valoriser le travail judiciaire
6. Continuer à investir le rôle de Myria comme plateforme
7. Optimaliser la communication, davantage vers le grand public
8. Travailler spécifiquement sur la migration de transit
9. Travailler davantage sur la migration économique et la liberté de circulation

Le plan stratégique triennal a été approuvé par le conseil d'administration de Myria en date du 29 janvier 2019.

4. Myria en réseau : au niveau national

Gouvernement fédéral

L'année 2018 a été celle du processus d'écriture et d'adoption du désormais célèbre Pacte des Nations-Unies sur les migrations. En Belgique, le travail a été confié à la coordination de l'Ambassadeur et Envoyé Spécial Migration et Asile, M. Jean-Luc Bodson qui contribue à ce rapport (p. 25). Ce dernier a largement consulté l'ensemble des autorités ainsi que la société civile. Dans ce cadre, Myria a également été sollicité et a pu faire valoir ses remarques, propositions et critiques sur les projets de textes, dont certaines ont été prises en compte. Myria souligne la qualité du processus participatif développé à cette occasion et se réjouit que le Pacte ait in fine été adopté par la Belgique.

Par ailleurs, le 24 novembre 2018, Myria a été entendu par la Commission chargée de réfléchir aux conditions de rapatriements de personnes étrangères, présidée par M. Marc Bossuyt, afin de présenter l'institution, ses rapports en lien avec la politique d'éloignement, les chiffres les plus récents en la matière ainsi que ses recommandations principales. La Commission a publié un rapport intermédiaire en février 2019 spécifiant ne pas devoir répondre aux 19 recommandations du rapport de Myria « Retour, détention et éloignement des étrangers en Belgique » 2017, car ces dernières ne sont pas spécifiquement adressées à la Commission. Myria prévoit, dès lors, d'adresser des recommandations spécifiques à la Commission.

Parlement fédéral

Myria possède un ancrage fort au sein du Parlement fédéral, puisque les membres de son conseil d'administration sont désignés par celui-ci. Ce lien avec le Parlement est une conséquence de la volonté de garantir l'indépendance de l'institution vis-à-vis des actes du gouvernement. Tous les parlementaires reçoivent un exemplaire des deux rapports lors de leur parution.

Myria est ponctuellement appelé à livrer son expertise lorsqu'un point relevant de sa compétence est abordé :

- La 6 mars 2018, Myria a été auditionné par la Commission de la Justice au sujet du projet de loi « Droit civil et résolution des litiges ».

- Le 16 octobre 2018, Myria a été auditionné par la Commission de l'Intérieur pour donner un avis sur la proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et visant à interdire l'enfermement de mineurs accompagnés (DOC 54 3045/001). Dans ce cadre, Myria a rappelé, à l'instar de nombreux spécialistes et institutions internationales, son opposition à la détention des enfants pour des raisons liées au statut migratoire de leur parent. En accord avec trois autres institutions indépendantes (le Médiateur fédéral, le Délégué général aux droits de l'enfant et le Kinderrechtencommissaris), Myria a également rappelé sa recommandation de réaliser une évaluation des mesures alternatives à la détention qui n'impliquent pas l'enfermement d'enfants. Enfin, Myria a souligné sa recommandation de prévoir plus de moyens humains et matériels pour les alternatives à la détention.

Unia

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est sans conteste le partenaire le plus privilégié de Myria, avec lequel il formait jadis le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet ancrage commun se traduit encore aujourd'hui par une collaboration forte, un partage de services transversaux et des relations humaines précieuses. En outre, les membres du Conseil d'administration de Myria siègent également au Conseil d'administration d'Unia.

Sur les dossiers de fond, les collaborations avec Unia sont nombreuses et reflètent un socle de valeurs communes partagées par les deux institutions. En 2018, Myria a ainsi pris part à l'élaboration du monitoring socio-économique à la demande du SPF Emploi et d'Unia pour son expertise sur les données liées à l'intégration socio-économique des étrangers. Myria se félicite de l'avancée des connaissances des données et pour le débat public qu'offrent les données sur la position socio-économique selon le motif de délivrance des titres de séjour.

Réunion de contact Protection internationale

Depuis janvier 2016, Myria a repris l'organisation des réunions de contact réunissant les différents acteurs en matière d'asile organisées auparavant par le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR). L'objectif reste que les instances d'asile et les organismes actifs dans le domaine de la protection internationale, de l'accueil et du retour volontaire continuent de se rencontrer à l'occasion de cette réunion pour y échanger des informations dans un

esprit de dialogue et de courtoisie. Les collaborateurs de Myria assurent l'animation de ces réunions et en rédigent les procès-verbaux, accessibles sur son site internet¹.

Groupe Transit des visiteurs en centre fermé

Myria a continué de participer en 2018, en tant que membre observateur, aux réunions (monitoring et politique) du Groupe Transit qui rassemble les organisations qui visitent les centres fermés et les maisons de retour. Dans ce contexte, il a soutenu le travail d'analyse du Groupe Transit sur les questions liées à la détention et l'éloignement des étrangers. Il a également fourni un soutien juridique aux visiteurs des centres fermés et des maisons de retour notamment dans le cadre du suivi de dossiers individuels. Myria a aussi interpellé les autorités compétentes suite à des interpellations des visiteurs sur des thématiques plus structurelles (entre autres sur les conditions de détention et d'accès à l'aide juridique).

Plateforme institution nationale des droits de l'homme

Myria participe depuis 2014 à une plateforme de concertation instaurée entre les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargé du respect des droits de l'homme.

Elle se réunit chaque mois pour échanger des informations pertinentes, dans l'attente d'une éventuelle création d'une institution nationale des droits de l'homme. Cette institution aurait pour vocation de coordonner une partie des activités des structures partageant la mission de promouvoir et protéger les droits humains.

Myria a assuré en 2018 la présidence tournante de cette plateforme, durant six mois. Il a aussi activement contribué à son animation en y présentant notamment son rapport « Traite et trafic des êtres humains » le 6 novembre 2018.

Plateforme Mineurs en exil

Myria a participé en 2018 en tant qu'observateur aux réunions des groupes de travail « familles dans la migration », « détention » et « MENAS » de la Plateforme Mineurs en exil.

Plateforme Justice pour Tous

En 2018, Myria a participé en tant qu'observateur aux réunions de travail de la Plateforme Justice pour Tous.

Plateforme sur l'acquisition de la nationalité belge

Myria a poursuivi en 2018 son travail de plateforme avec différents acteurs en contact avec des personnes souhaitant acquérir la nationalité belge. Une réunion a été organisée le 6 novembre 2018 pour faire le point sur les récentes modifications du Code de la nationalité belge. Auparavant, Myria avait assisté à une réunion des opérateurs de la Commission communautaire française au sein de la Région bruxelloise (Cocof) concernant notamment la problématique des cours d'intégration pour le public bruxellois francophone. Par ailleurs, Myria entretient des contacts réguliers et constructifs avec le service nationalité du SPF Justice. Ce travail de plateforme nourrit les recommandations formulées dans le chapitre nationalité du rapport *La migration en chiffres et en droits 2018 et 2019*.

Comité P

En 2018, Myria et le Comité ont signé une convention visant à formaliser et améliorer leurs échanges d'informations. Elle prévoit notamment les modalités de leurs échanges d'informations et la tenue d'une rencontre annuelle au minimum.

Cellule interdépartementale de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Myria a poursuivi son rôle d'observateur participant au sein de la Cellule et de son bureau, dont il assure également le secrétariat. Une réunion de la cellule a ainsi eu lieu le 14 juin 2018. Elle a concerné principalement l'examen d'un addendum au plan d'action sur la traite des êtres humains, portant spécifiquement sur les mineurs. Par ailleurs, Myria a participé aux réunions du bureau de la cellule qui se tiennent mensuellement.

Réunions de coordination sur la traite des êtres humains au niveau des arrondissements judiciaires

Myria a participé aux réunions de coordinations tenues à Charleroi (janvier 2018) et à Gand (mars 2018).

¹ www.myria.be/fr/reunions-de-contact-protection-internationale.

Plateforme de circonstance ad hoc entre Médecins du Monde, Humain vzw et le Comité P

En février 2018, Myria a été sollicité par le Comité P. Ce dernier cherchait des informations pertinentes sur les droits fondamentaux des migrants de transit, dans le cadre de son enquête de contrôle portant sur le contrôle et la détention de migrants de transit par la police à l'occasion d'arrestations administratives massives. Myria a estimé pertinent de mettre le Comité P en contact avec deux ONG très actives sur le terrain : Médecins du Monde et l'asbl Humain. Tout en faisant part de ses propres constats et recommandations au Comité P (tant en matière de droits fondamentaux que de lutte contre le trafic d'êtres humains), Myria a facilité les contacts pour que ces associations puissent communiquer leur expertise et les résultats de leurs observations aux enquêteurs du Comité P, au cours de deux réunions (20 mars et 13 juin 2018). Le Comité P a publié son rapport en février 2019².

5. Myria en réseau : au niveau international

UNHCR

En partenariat avec l'UNHCR, Myria a lancé depuis avril 2017 un projet de regroupement familial avec les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés reconnus et protections subsidiaires). Ce projet a été prolongé en 2018. Dans ce cadre, un juriste de Myria est personne de référence en la matière. Faciliter la vie familiale est un élément essentiel pour une protection efficace des réfugiés. L'objectif est de faciliter le regroupement familial avec les bénéficiaires d'une protection internationale en Belgique et de promouvoir la qualité de la procédure belge de regroupement familial et des visas humanitaires. Le projet se déroule dans un contexte où les demandes de regroupement familial avec des bénéficiaires d'une protection internationale sont nombreuses, en raison des taux élevés de reconnaissance de certaines nationalités au cours des dernières années. Myria prodigue des conseils par e-mail et par téléphone via son Helpdesk spécialisé les mardis et vendredis après-midi. Les questions peuvent également être posées aux permanences générales. Myria suit également les dossiers

individuels de regroupement familial et les demandes de visas humanitaires pour les membres de la famille, que ce soit ou non par l'intermédiaire de l'UNHCR ou des autorités compétentes. Le suivi des dossiers est toujours réalisé en collaboration avec des acteurs de première ligne (partenaires) comme des avocats, des assistants sociaux et des tuteurs qui soutiennent une demande sur le terrain. Myria a suivi 379 familles en 2018 par le biais des demandes d'information, dans le cadre desquelles 594 « activités » ont été enregistrées (e-mails et coups de téléphone). Myria a, en outre, ouvert 44 dossiers dans le cadre desquels 1.018 activités ont été enregistrées. Myria s'efforce également de soutenir ces acteurs en diffusant le plus largement possible l'information, si possible également par des formations et des présentations. Myria a également aidé l'UNHCR à mettre à jour ses brochures destinées aux usagers afin de les distribuer dans le courant de 2019. Myria a régulièrement communiqué des informations à ces partenaires, notamment deux listes de questions/réponses à l'attention de l'OE et des Affaires étrangères, ainsi qu'un rapport sur les réunions avec ces derniers.

En outre, Myria est une plateforme qui agit comme porte-parole de et comme personne de contact entre les différents acteurs concernés et les autorités publiques. En février 2018, Myria et l'UNHCR se sont entretenus avec le ministère des Affaires étrangères. En juin 2018, Myria a une nouvelle fois, en collaboration avec l'UNHCR, organisé une réunion annuelle avec les administrations concernées (OE et ministère des Affaires étrangères). En avril et octobre 2018, Myria a organisé une réunion de partenaires, réunissant respectivement 20 et 28 partenaires. Myria et l'UNHCR ont également organisé une réunion avec l'OIM pour échanger sur les activités en cours et la coopération future. Enfin, Myria tente de défendre le droit à la vie familiale de ce groupe cible en faisant des recommandations politiques aux institutions et autorités concernées. En 2018, le rapport annuel mettait l'accent sur le droit à la vie familiale et en particulier celui des familles de réfugiés. Lors de la présentation du rapport annuel en juin, Myria a également organisé et coordonné une table ronde sur ce thème avec une collaboratrice de l'UNHCR, des représentants de la Commission européenne, de Caritas, un universitaire et un avocat. En 2018, le document d'analyse conjoint UNHCR Myria a également été publié, reprenant les obstacles et les recommandations. Le projet fait l'objet d'un suivi étroit en partenariat avec l'UNHCR. Myria et l'UNHCR tiennent régulièrement des réunions de consultation, de coordination et de suivi. En dehors de ce projet, Myria a participé à plusieurs réunions organisées par l'UNHCR en 2018, notamment sur l'assistance juridique et la protection internationale.

2 <https://comitep.be/document/onderzoekrapporten/2019-02-06%20transmigrants.pdf>

Enfin, le directeur de Myria a été invité en juillet 2018 par la *Refugee Law Initiative* (Londres) pour exposer les fruits du partenariat entre Myria et l'UNHCR en matière de regroupement familial des personnes bénéficiant d'une protection internationale.

Réseau Européen des Migrations (REM)

Myria est l'un des partenaires du Point de Contact belge du Réseau Européen des Migrations (REM). Au niveau belge, la participation au REM est assurée par un point de contact multi-institutionnel, qui réunit des collaborateurs de quatre institutions : Myria, le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), Fedasil et l'OE. Le SPF Intérieur est chargé de la coordination du Point de Contact belge. Myria est membre du comité directeur du Point de Contact belge et prend activement part à son fonctionnement quotidien, en collaboration avec les institutions mentionnées ci-dessus.

Le REM a été établi par une Décision du Conseil de l'UE (2008/381/CE) afin de fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile en vue de soutenir les décisions dans ces domaines en Belgique et au sein de l'Union européenne. Il vise également à informer le grand public³.

En 2018, le REM a publié son rapport annuel 2017 sur la migration et l'asile dans l'UE (au niveau des États membres et au niveau européen), ainsi qu'une série d'études sur des thématiques spécifiques. Les sujets de ces études thématiques sont approuvés chaque année par le Comité directeur européen du REM. Sur la base d'une liste commune de questions, chaque État membre produit une étude nationale. Sur la base de ces études nationales, le REM produit une étude de synthèse comparative au niveau européen.

En 2018, les études thématiques ont couvert :

- l'intégration des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail
- l'impact de la libéralisation du régime des visas sur les pays de destination
- les bénéficiaires de protection internationale qui voyagent dans le pays d'origine et la fin éventuelle du statut de protection
- l'attraction et la conservation des étudiants internationaux

Myria a activement contribué à l'élaboration de deux études : celle sur l'intégration professionnelle des ressortissants de pays tiers et celle sur les bénéficiaires d'une protection internationale se rendant dans leur pays d'origine. Pour cette dernière, Myria a également été membre du comité consultatif, tant au niveau européen que national.

En 2018, Myria a également participé aux activités et manifestations du REM. Myria était partie prenante au comité d'accompagnement pour l'élaboration d'une étude nationale complémentaire sur l'intégration socioéconomique des personnes bénéficiant d'une protection internationale entre 2001 et fin 2014, réalisée par le *Centre de Recherche en Démographie* (UCLouvain). En décembre 2018 s'est tenue la conférence nationale annuelle du REM organisée par le Point de contact belge. Elle était consacrée aux développements les plus importants dans le domaine de la migration et de l'asile en Belgique en 2018. Lors de celle-ci, deux experts de Myria sont intervenus en présentant un aperçu des statistiques récentes sur les migrations légales et un point sur la situation des mineurs victimes de la traite et du trafic des êtres humains. Le directeur adjoint de Myria était modérateur de la conférence.

Réseau informel de rapporteurs nationaux et de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Myria participe activement aux réunions du réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains. Ces réunions sont co-organisées par la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Mme Myria Vassiliadou et par la présidence de l'UE. Les thématiques abordées lors de ces réunions en juin et décembre 2018 ont notamment concerné la collaboration des agences de l'UE en vue de lutter ensemble contre la traite des êtres humains, la coopération avec les Balkans et la présentation du second rapport de la Commission européenne sur les progrès faits par les États membres en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

Réseau européen des organisations nationales des droits de l'homme (ENNHRI)

Myria est membre de ENNHRI, un réseau régional qui réunit les institutions nationales pour les droits de l'homme de l'Europe entière et qui compte environ une quarantaine de membres. Il a pour mission d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en

³ Voir le site du REM : <https://emnbelgium.be>.

Europe, en soutenant le développement des institutions nationales pour les droits de l'homme et en suscitant leur collaboration sur des thématiques spécifiques.

Dans ce contexte, il a participé à l'Assemblée générale et à la Conférence annuelle (General Assembly Meeting and Annual Conference 2018), qui se sont tenues à Athènes les 24 et 25 octobre 2018. Il a accueilli une réunion de travail du Asylum and Migration Working Group, dans ses bureaux, à Bruxelles, les 13 et 14 novembre 2018.

Comité des droits de l'enfant

Dans le cadre de l'examen des 5^{ème} et 6^{èmes} rapports périodiques soumis par la Belgique au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Myria a déposé, en collaboration avec Unia et le Service de lutte contre la pauvreté, un rapport parallèle (1^{er} mars 2018). Myria a également participé, au nom des trois organismes, à la pré-session qui réunissait ONG et INDH en juin 2018.

6. Traite et trafic des êtres humains

6.1. | Myria en justice-2018

Chaque année, Myria se constitue partie civile dans des dossiers de traite ou de trafic d'êtres humains. Cette compétence est inscrite directement dans sa loi organique. Cette dernière l'autorise explicitement à agir sur base de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains. Myria propose dans cette section un aperçu de tous les dossiers entamés durant l'année écoulée, ainsi que des dossiers qui ont été clôturés durant cette même période. Myria se porte partie civile selon des critères de sélection et d'opportunité en fonction de son plan triennal stratégique et opérationnel.

Dans son rôle de constitution de partie civile, Myria dispose d'une complète indépendance. Les constitutions de parties civiles sont une source d'expertise pour le rôle de rapporteur indépendant en matière de traite des êtres humains, comme le mentionne explicitement l'arrêté royal lui octroyant ce rôle. Afin de poser des choix, le

caractère symptomatique de l'affaire, notamment en vue de la mission de rapportage de Myria, l'importance de la jurisprudence espérée, une action jugée nécessaire (ex : soutien des victimes, ...) sont autant de balises.

6.2. | Nouveaux dossiers de 2018

En 2018, Myria s'est constitué partie civile dans six nouveaux dossiers : deux de traite des êtres humains et quatre de trafic d'êtres humains.

6.2.1. | Traite des êtres humains

Exploitation économique

Les deux nouveaux dossiers de traite des êtres humains dans lesquels Myria s'est constitué partie civile concernent le secteur du transport.

Secteur du transport-Anvers (Malines)

Il s'agit de faits d'exploitation économique par une entreprise belge de transport. Celle-ci aurait exploité 30 à 50 travailleurs détachés provenant d'Ukraine et de Pologne. Leurs conditions de vie et de travail auraient été contraires à la dignité humaine : salaires non payés, obligation d'exécuter des missions de transport pendant des semaines, sans jours de repos ; obligation de dormir dans leur camion ou dans le dépôt du transporteur, le plus souvent dans des conditions hygiéniques inacceptables.

L'entreprise aurait érigé une société boîte aux lettres en Pologne, qui intervenait comme sous-traitant. Les mêmes entrepreneurs belges y étaient actifs en tant qu'administrateurs.

Secteur du transport-Liège

Dossier du parquet fédéral, il concerne des faits de dumping social dans le secteur du transport. La lutte contre la fraude sociale constitue le cœur du dossier. Mais le dossier contient également un volet « traite des êtres humains ».

Il s'agit d'une société de transport ayant pignon sur rue qui emploie de nombreux chauffeurs des pays d'Europe de l'Est. Ils sont surtout roumains et slovaques, actifs sur le territoire belge, alors qu'officiellement payés aux tarifs et assujettis à la sécurité sociale de leur pays d'origine. La prévention de traite des êtres humains serait en lien avec les conditions de logement des chauffeurs, un grave accident de travail d'un chauffeur et les salaires, nettement inférieurs aux barèmes belges. Des retenues sur salaire seraient également opérées.

6.2.2. | Trafic d'êtres humains

Trois des quatre dossiers de trafic d'êtres humains dans lesquels Myria s'est constitué partie civile ont été ouverts dans des arrondissements judiciaires néerlandophones.

Le premier dossier a été ouvert à Gand (Termonde). Il s'agit d'un dossier de trafic d'êtres humains impliquant 95 victimes de trafic (dont 10 mineurs d'âge) originaires du Soudan et de l'Érythrée. En sus des transports clandestins via les parkings des autoroutes vers la côte pour rejoindre ensuite le Royaume-Uni, ce réseau égyptien de trafic d'êtres humains aurait également réglé des transports vers le Canada à l'aide de faux documents. Les transports de migrants avaient notamment lieu dans des camions frigorifiques. Dans ce dossier, des hébergeurs de migrants, bénévoles au parc Maximilien ayant apporté leur aide aux passeurs étaient également poursuivis pour trafic d'êtres humains et organisation criminelle, au même titre que les prévenus principaux du dossier.

Myria s'était constitué partie civile contre neuf des douze prévenus. Il estimait en effet que les trois autres (trois des quatre hébergeurs de migrants) ne s'étaient pas rendus coupables de trafic d'êtres humains, n'ayant perçu personnellement aucun avantage patrimonial. Myria n'est en effet compétent pour ester en justice qu'en matière de trafic d'êtres humains (art. 77 bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers) et non pas, par exemple, pour aide à l'immigration illégale dont le motif principal n'est pas principalement humanitaire (art 77 de la loi du 15 décembre 1980). Lors de l'audience du tribunal correctionnel de Termonde, les prévenus ont demandé à être jugés en français. Le tribunal y a fait droit dans un jugement du 4 juin 2018. L'affaire a dès lors été renvoyée au tribunal correctionnel francophone de Bruxelles. Celui-ci s'est prononcé dans un jugement du 12 décembre 2018, sauf en ce qui concerne un prévenu, dont l'affaire a été disjointe. Le tribunal s'est prononcé en ce qui le concerne le 14 mars 2019. Ce dossier est définitivement clôturé pour Myria, qui ne s'est pas pourvu en appel du jugement,

contrairement au parquet général. Ce dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

Le second dossier concerne le volet « trafic d'êtres humains » du dossier lié au décès tragique de Mawda. La police s'était lancée dans une course-poursuite avec une camionnette de passeurs kurdes sur la E42 entre Namur et Mons. Lors de cette course-poursuite, la fillette de deux ans a été mortellement blessée par une balle tirée par la police. Dans la fourgonnette se trouvaient de nombreuses victimes de trafic d'êtres humains kurdes. Myria s'est constitué partie civile dans le dossier de trafic traité à Liège. Les faits liés au décès font, quant à eux, l'objet d'une autre enquête judiciaire à Mons. Myria a également saisi le Comité P, sur plusieurs aspects liés à cette action policière.

Le troisième dossier est traité à Bruges. Il concerne des faits de trafic d'êtres humains commis par un réseau de trafic albanais actif le long de la E40 vers la côte belge pour rejoindre le Royaume-Uni. Des centaines d'Albanais auraient été transportés clandestinement dans des camions frigorifiques. Il s'agit d'un réseau international, dans lequel les trois chefs albanais du trafic auraient collaboré avec des chauffeurs de camion d'Europe de l'Est. Les trois chefs du trafic auraient coordonné les transports clandestins depuis le Royaume-Uni où ils ont été, sur base d'un mandat européen, arrêtés et extradés vers la Belgique. Il s'agit d'un dossier exemplaire en termes de collaboration internationale avec le Royaume-Uni. Ce dossier a été jugé par le tribunal correctionnel de Bruges le 14 décembre 2018. Opposition et appel ont été interjetés contre le jugement. Ce dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

Enfin, le dernier dossier est traité par le parquet fédéral. Il a fait l'objet d'une équipe commune d'enquête (ECE ou JIT en anglais). Il concerne un réseau démantelé dans des pays de l'UE. En Belgique, les passeurs utilisaient des hôtels bon marché comme « safehouse ». La destination finale était toujours le Royaume-Uni. Les chefs afghans et irakiens du réseau international résidaient en Turquie et au Royaume-Uni. Les chauffeurs complices auraient été recrutés sur les parkings le long des autoroutes, notamment belges. Les passeurs opérant en Belgique ont été jugés par le tribunal correctionnel de Gand le 25 mars 2019. Ce jugement a fait l'objet d'un appel. Le dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

6.3. | Dossiers clôturés en 2018

Cinq dossiers ont été clôturés par une décision judiciaire définitive : un dossier d'exploitation sexuelle et quatre dossiers d'exploitation économique. Aucun dossier de trafic d'êtres humains n'a été définitivement clôturé en 2018.

6.3.1. | Exploitation sexuelle

Un dossier d'exploitation sexuelle d'envergure dans des salons de massage thaïlandais a connu son épilogue. Des Thaïlandaises étaient attirées en Belgique sous de fausses promesses, comme le mariage ou le travail. Elles arrivaient sous le couvert d'un visa touristique. Un mariage (blanc, le cas échéant) était alors organisé, grâce auquel les jeunes filles obtenaient des papiers et pouvaient travailler. D'autres jeunes filles étaient en séjour illégal. La plupart d'entre elles ignoraient qu'elles allaient se prostituer. Dès leur arrivée, leurs papiers étaient confisqués. Elles devaient « travailler » six ou sept jours sur sept, souvent pendant de longues heures. Six prévenus, dont un comptable belge séjournant en Espagne et un exploitant de plusieurs salons en Flandre ont été poursuivis. Les prévenus ont été condamnés en première instance par le tribunal correctionnel de Bruxelles le 27 janvier 2016. Dans un arrêt du 13 novembre 2018, la Cour d'appel de Bruxelles a constaté la prescription des faits. Les auteurs ont indemnisé Myria pour le montant auquel ils avaient été condamnés (500 euros + 220 euros d'indemnité de procédure). Ce dossier a été abordé dans un précédent rapport annuel⁴. Il est également traité dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

6.3.2. | Exploitation économique

Quatre dossiers d'exploitation économique ont été clôturés. Trois d'entre eux concernent le secteur de la construction. Le quatrième concerne le secteur des magasins de nuit.

Un premier dossier concerne plusieurs prévenus qui avaient exploité des travailleurs roumains dans leur entreprise de démolition. Les travailleurs étaient mis au travail dans des conditions déplorables : longues heures

de travail, salaires dérisoires, logement insalubre. Les prévenus ont été condamnés définitivement par le tribunal correctionnel de Malines dans un jugement du 22 mars 2018. Ce dossier a été abordé dans le précédent rapport annuel⁵.

Un deuxième dossier concerne une société belge qui exploitait des ouvriers bulgares et croates. Ceux-ci étaient recrutés dans leur pays d'origine et pensaient être mis au travail comme salariés. En réalité, ils travaillaient comme faux indépendants. Leurs conditions de travail étaient contraires à la dignité humaine. Ils subissaient également des menaces. Un ouvrier a également été victime d'un grave accident du travail. Les prévenus ont été condamnés pour traite des êtres humains par le tribunal correctionnel de Tongres le 9 février 2017. La Cour d'appel d'Anvers a globalement confirmé le premier jugement dans un arrêt du 13 septembre 2018. Ce dossier est abordé dans la partie « jurisprudence » de ce rapport.

Un troisième dossier concerne des travailleurs polonais et roumains exploités comme faux indépendants. L'affaire avait démarré à la suite de constatations de transactions suspectes d'une entreprise par la Cellule de traitement des informations financières (CTIF). Les travailleurs étaient régulièrement intimidés et menacés. Le montant des loyers, dans des habitations insalubres, étaient également retenus de leurs salaires. Les prévenus ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Turnhout dans un jugement du 22 avril 2015. Deux victimes parties civiles s'étaient pourvues en appel du jugement. L'une d'entre elles contestait le fait de s'être vu refuser par le tribunal l'octroi d'un dommage matériel. L'autre contestait le montant du dommage moral accordé. Dans un arrêt du 26 avril 2018, la Cour d'appel d'Anvers a octroyé un dommage matériel à la partie civile qui le sollicitait, réformant la décision du tribunal sur ce point. Elle n'a, en revanche, pas revu le montant du dommage moral contesté par l'autre partie civile. Cette affaire a été abordée dans la partie « jurisprudence » d'un précédent rapport⁶.

Enfin, le quatrième dossier concerne des faits d'exploitation économique par l'exploitant de magasins de nuit et de vêtements. Par le biais de ses sociétés, il faisait usage de montages pour exploiter au moins 15 victimes pakistanaïses. Il les contrôlait au moyen de caméras, les « licenciait » si elles ne donnaient pas satisfaction en

4 MYRIA, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2016, Des mendiants aux mains de trafiquants*, pp. 136-138.

5 MYRIA, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur*, p. 115.

6 MYRIA, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2016, Des mendiants aux mains de trafiquants*, pp. 143-145. Voy. aussi la note 303 du *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur*, p. 112.

reprenant leurs parts, etc. Le comptable qui a contribué au montage était également poursuivi.

Le tribunal correctionnel d'Ypres a condamné les prévenus notamment pour traite des êtres humains dans un jugement du 8 janvier 2018. La décision a été globalement confirmée en appel par la cour d'appel de Gand dans un arrêt du 28 novembre 2018. Ce dossier a été abordé dans le précédent rapport⁷. La décision rendue en appel est traitée dans la partie « jurisprudence » de ce rapport.

⁷ MYRIA, *Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2018, Mineurs en danger majeur*, p. 117-118.